

Finales des coupes jurassiennes Juniors E - 2^{ème}/3^{ème} ligue - 4^{ème}/5^{ème} ligue - filles actives

CAHIER DES CHARGES / DIRECTIVES

A CHARGE DE L'AJF

- convoquer les équipes
- convoquer les arbitres pour les actifs
- payer les arbitres des matchs des actifs
- convoquer la presse
- organiser la partie sportive
- acheter les prix pour les équipes actives (coupes, médailles souvenir)
- remettre les prix, en collaboration avec le club organisateur

A CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR

- organiser les vestiaires de façon à gérer les équipes dont **2 féminines**
- désigner un répondant du club à disposition du jury
- mettre à disposition un terrain tondu correctement, marqué avec de la peinture adéquate et préparé en fonction de la catégorie des équipes
- fournir des ballons de matchs
- mettre à disposition du matériel sanitaire (équipe samaritains si possible)
- fournir le thé à la mi-temps des matchs
- s'occuper des boissons pour les arbitres et le jury
- composer un jury pour gérer le tournoi JE selon le programme établi par le responsable de la coupe jurassienne et faire appliquer le règlement
- trouver un nombre suffisant d'arbitres de football "Mini" ou officiels. Leur entretien incombe au club organisateur
- fournir à sa charge une coupe pour le vainqueur et une pour le finaliste des juniors E
- organiser les entrées aux matchs actifs, les recettes restant acquises à l'organisateur
- tenir une buvette avec une logistique capable de servir plusieurs centaines de menus durant toute la journée
- mettre à disposition un endroit couvert pour les participants (jury, équipes, dirigeants, parents)
- réserver durant toute la journée une table pour l'AJF env. 12 personnes

- mettre à disposition une sono convenable avec micro portatif (dem. speaker annulée)
- organiser un service de parcage important durant toute la manifestation

Dispositions finales:

Le club organisateur enverra le décompte final à charge de l'AJF après la manifestation.

Une contribution de CHF 2'000.00 sera facturée à l'organisateur pour l'AJF dans le but de constituer un fonds en faveur du football de base jurassien.

L'AJF ne répond pas des dommages causés par l'organisation de la manifestation, le club est tenu de s'assurer contre les conséquences de la responsabilité civile.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Au nom de l'Association jurassienne de football :

Etienne Cattin, Président du Comité central

Francis Périat, Président du Département juniors